



DEPARTEMENT DES ALPES DE  
HAUTE PROVENCE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CHAUDON-NORANTE

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune de Chaudon-Norante dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 00 à la Mairie, lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Evelyne RALL, Maire.

**Date de la convocation** : 29 mars 2024

**Présents** : Madame RALL, Monsieur CALAMUSO, Madame LAZARIN, Monsieur MISTRAL, Monsieur MONBAILLY, Monsieur DODRUMEZ, Monsieur RISOLI, Madame CHASPOUL, Monsieur FLEURY, Monsieur IMBERT

**Absents excusés** : Monsieur FLANDIN

**Secrétaire de séance** : Madame LAZARIN

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la séance du 15 mars 2024
- Vote du budget primitif Commune
- Vote du budget primitif Eau et Assainissement

-----

Mme le Maire ouvre la séance et fait l'appel. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Elle soumet ensuite à l'approbation des élus le Procès Verbal de la séance du 15 mars 2024. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Elle sollicite l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération modificative de l'affectation du résultat du budget 2023 au budget primitif 2024 de la commune.  
Le conseil accepte à l'unanimité.

### NOUVELLE ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la séance du 15 mars 2024
- Délibération modifiant l'affectation du résultat 2023 du budget de la commune
- Vote du budget primitif Commune
- Vote du budget primitif Eau et Assainissement

-----

## **2024\_016 Approbation du PV de la séance du 15 mars 2024**

Mme le Maire, Evelyne RALL soumet le procès-verbal de la séance du 15 mars 2024 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 15 mars 2024.

### **DEBATS : AUCUN**

## **2024\_017 Modification de l'affectation du résultat 2023 pour le budget de la commune**

Vu la délibération 2024\_006 affectant le résultat du compte administratif 2023 au budget primitif 2024 de la commune,

Considérant que l'élaboration du budget primitif de la commune pour 2024 nous amène à modifier l'affectation de l'excédent de fonctionnement, après avoir revu à la baisse les besoins en investissement prévu pour 2024 et permettre de compenser plus aisément l'augmentation des charges du personnel et l'augmentation du panier du Maire prévisible en 2024.

Pour rappel le résultat de clôture de l'exercice 2023 présente :

- un excédent de fonctionnement de 222 285,62 euros
- un déficit d'investissement de 5 581,86 euros

Le déficit d'investissement doit être couvert par l'excédent de fonctionnement en affectant cette somme au compte 1068 (recette d'investissement).

Mme le Maire propose à l'assemblée de prélever ce montant sur l'excédent de fonctionnement pour ne couvrir que le déficit d'investissement :

- 5 581,86 euros au compte 1068 (recette d'investissement)
- 215 703,76 euros au compte 002 (excédent de fonctionnement)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** :

**DECIDE** d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- 5 581,86 euros au compte 1068 (recette d'investissement)
- 215 703,76 euros au compte 002 (excédent de fonctionnement)

**PRECISE** que cette délibération annule et remplace la décision d'affectation du résultat de la délibération 2024\_006 prise lors de la séance du 15 mars 2024.

### **DEBATS : AUCUN**

## **2024\_018 Approbation du budget primitif 2024 de la commune**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Chaudon-Norante,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### DELIBERE ET DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Chaudon-Norante pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 596 000.46 Euros**

**En dépenses à la somme de : 596 000.46 Euros**

#### ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	98 808.32
012	Charges de personnel et frais assimilés	65 200.00
014	Atténuations de produits	200.00
65	Autres charges de gestion courante	42 900.00
66	Charges financières	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	191 155.14
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>399 263.46</b>

##### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	4 023.00
70	Produits des services, du domaine, vente	2 107.70
73	Impôts et taxes	81 560.00
74	Dotations et participations	70 997.00
75	Autres produits de gestion courante	24 872.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	215 703.76
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>399 263.46</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	174 100.00
23	Immobilisations en cours	4 527.00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 110.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>196 737.00</b>

### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	5 581.86
021	Virement de la section de fonctionnement	191 155.14
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>196 737.00</b>

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**DEBATS : AUCUN**

## **2024\_019 Approbation du budget primitif 2024 EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Chaudon-Norante,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **DELIBERE ET DECIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Chaudon-Norante pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 210 753.49 Euros**

**En dépenses à la somme de : 210 753.49 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	39 511.91
014	Atténuations de produits	6 500.00
66	Charges financières	3 719.32
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 704.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>75 435.23</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	45 400.00
77	Produits exceptionnels	990.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 045.23
002	Résultat de fonctionnement reporté	8 000.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>75 435.23</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	3 000.00
23	Immobilisations en cours	91 096.80
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000.00
020	Dépenses imprévues	176.23
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 045.23
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>135 318.26</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	22 356.19
16	Emprunts et dettes assimilées	71 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 860.60
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 704.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	11 397.47
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>135 318.26</b>

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**DEBATS : AUCUN**

**QUESTIONS DIVERSES :**

**ACQUISITION PARCELLE C566** : la commune a fait un dossier auprès de la SAFER. En attente de la réponse de la commission. Cette parcelle serait dédiée à une aire de stationnement.

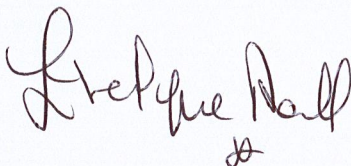
**PROPOSITION PARCELLE C466** : Le permis de construire déposé pour cette parcelle est caduque. Les conseillers discutent sur l'opportunité d'acquérir cette parcelle et dans un premier temps de demander au propriétaire de faire une proposition de prix.

**VISITE DU SENATEUR** : M. Jean-Yves ROUX sera présent le 15 avril prochain à partir de 18h. Tous les conseillers sont invités à venir partager avec M. le sénateur.

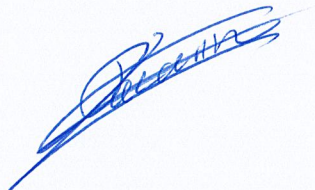
*L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôt les débats et remercie les conseillers.  
La séance est levée à 20h10.*

à Chaudon-Norante,  
le 16 avril 2024

La Présidente de Séance,  
Evelyne RALL



Le/la Secrétaire de séance,  
Roxane LAZARIN



Publié le :